



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Clermont-Ferrand, le 15 novembre 2019

Appel au boycott des réunions territoriales

Suite à l'assemblée générale des personnels organisée par le SNPES-PJJ/FSU du vendredi 08 novembre 2019 après midi, et conformément à la volonté exprimée de tous les personnels présent.e.s, la section du SNPES-PJJ/FSU Auvergne appelle tous les agents à refuser de se rendre aux réunions territoriales.

Le constat est sans appel : la direction territoriale n'entend ces espaces que comme un dialogue de façade avec les agents, un prétexte pour justifier de l'existence d'une concertation . **Toute consultation ou prise en compte de la parole personnels de terrains est inexistante dans les faits.**

La récupération dans le projet MEAJ de l'Action Recherche Territoriale, visant à réfléchir la prise en charge de situations complexes d'enfants suivis par la PJJ, et dans lequel les personnels se sont investis, n'en est qu'une illustration. Quel respect pour le travail des personnels engagés dans cette réflexion ? La volonté de compréhension du parcours de jeunes et des ressources éducatives mobilisables, à la base même du projet de l'ART, est aux antipodes de la MEAJ qui s'inscrit dans une logique coercitive et probatoire d'une justice qui se veut plus expéditive qu'éducative.

Récupération encore et toujours dans le cadre du projet MEAJ, **du partenariat avec la DIRECCTE**. Un personnel est mis à disposition de la PJJ au sein de l'UEAJ et a pour mission de faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion des jeunes suivis. Aucun rapport avec l'expérimentation de la nouvelle mesure !

Dans ce contexte, les personnels de la PJJ du territoire refusent l'instrumentalisation de leur parole et de leur investissement. C'est pourquoi et

- **en soutien avec les RUEs** mobilisé.e.s du territoire qui se battent pour un statut décent et une reconnaissance de leur travail par l'administration,
- **pour dénoncer** la priorisation par la DT des personnels pour l'attribution du CIA, et ce sans que les agents, aux différents niveaux hiérarchiques, n'en aient été avisés,
- tant que les commissions « santé » et « insertion » ne seront pas en lien direct avec les **besoins repérés des jeunes** ;
- **tant que les priorités de la DT ne seront pas celles des services** ,

le SNPES-PJJ/FSU appelle les professionnels à refuser de se rendre au COPIL MEAJ du 18 novembre et plus généralement aux instances et commissions territoriales.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
SECTION AUVERGNE – 80, Bd François MITTERRAND – 63000 CLERMONT-FERRAND**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

